Initiatives ministérielles

Une autre recommandation de la commission porte principalement sur la nécessité pour les deux ordres de gouvernement de mettre pleinement à profit leurs mécanismes de consultation pour que le public en général soit sûr qu'on l'a entendu et que l'on tient compte de ses préoccupations.

Le comité consultatif provincial sur la négociation de traités se réunit régulièrement afin de donner des conseils tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux sur des questions à caractère sectoriel telles que la pêche, l'énergie, le pétrole et les ressources naturelles, les terres et forêts, la faune ainsi que la gestion des affaires publiques. On est en train de constituer des comités consultatifs régionaux à l'échelle locale ou régionale, dans les régions où les premières nations entament le processus de conclusion de traités. Le gouvernement a à coeur que le processus de consultation soit efficace. La consultation est indispensable à la réussite du processus de conclusion de traités.

Dans leur rapport de cette année, les commissaires recommandent également qu'un accord provisoire soit négocié de façon productive et opportune, afin de ne pas miner le processus de négociation de traités. Les mesures provisoires revêtent une importance capitale pour les premières nations et, à ce titre, devraient figurer parmi les éléments indispensables d'un processus intégré de conclusion de traités. Ces mesures devraient protéger adéquatement, jusqu'à ce qu'un traité ait été conclu, les intérêts des premières nations qui sont visées, ce qui préviendrait les litiges.

Le gouvernement fédéral acceptera les demandes de mesures provisoires à l'égard de questions dont dépend la conclusion des traités. Les commissaires ont recommandé que les signataires examinent le programme de financement actuel pour s'assurer que les premières nations ne manqueront pas de fonds pour préparer et mener des négociations et que la commission puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière d'affectation de fonds de façon juste, indépendante et efficace. La question du financement est donc à l'étude.

Les commissaires recommandaient également que les signataires trouvent des moyens de gérer efficacement un processus permettant à plus de 43 premières nations de négocier des traités. Cette question a pris encore plus d'importance pour les signataires, car 47 premières nations participent actuellement au processus. Les signataires et la commission cherchent ensemble à trouver des moyens originaux pour gérer ces négociations complexes, tout en respectant le droit des 196 premières nations de la Colombie-Britannique de participer à ce processus historique de négociation de traités.

Je suis heureux de signaler que la sixième et dernière recommandation des commissaires est sur le point d'être mise en oeuvre, grâce à la présentation du projet de loi C-107, Loi concernant l'établissement de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, à la Chambre le mercredi 18 octobre 1995. La promulgation du projet de loi, ainsi que la résolution du Sommet des premières nations et la loi provinciale concernant la Commission des traités, établiront officiellement la Commission des traités de la Colombie-Britannique en tant que personne morale.

Le commissaire en chef Alec Robertson, c.r., et les commissaires Barbara Owl Fisher, Will Battam et Peter Elugzik poursuivent le travail entrepris par leurs prédécesseurs en jouant le rôle de la commission à titre de gardien du processus. Miles Richardson a récemment été proposé par le Sommet des premières nations pour remplacer Carol T. Corcoran, un des premiers commissaires. Il convient de remercier ces personnes pour leur dévouement et leur persévérance en ces temps difficiles. Il s'agit d'un processus nouveau, et ces personnes ont travaillé fort pour s'assurer qu'il fonctionnera.

• (1320)

Durant sa première année d'existence, la commission a mis l'accent sur l'inclusion des premières nations dans le processus. Maintenant que les parties négocient sur la structure et les accords de principe, la commission cherchera davantage à surveiller et à faciliter les progrès.

Autant la commission que le gouvernement veulent tout faire pour s'assurer que le processus de négociation des traités permettra aux gens de la Colombie-Britannique de jouir de collectivités plus saines et de relations plus productives à l'aube du XXIe siècle.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq, Lib.):

[Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.]

[Traduction]

Comme je l'ai dit précédemment, c'est toujours un plaisir d'échanger avec des gens qui non seulement comprennent, mais appuient les peuples autochtones.

Au bout du compte, il est erroné de parler de revendications territoriales. Je crois que le problème vient du fait que la population du Canada s'est mise à augmenter depuis 1492. Jusque-là, la population était stable.

Christophe Colomb est arrivé en 1492, ce qui me rappelle une blague à ne pas prendre au sérieux. Le comédien Dick Gregory, qui est né en 1932, a dit ceci: «Il faut reconnaître que les gens de race blanche ont une confiance illimitée en eux-mêmes. Qui d'autre aurait pu se rendre dans une île du Pacifique Sud où n'existent ni la pauvreté, ni le crime, ni le chômage, ni la guerre, ni l'inquiétude, et oser parler d'une société primitive?» Au fond, c'est précisément ce qu'a fait Christophe Colomb quand il est arrivé au Canada.

Toutefois, nous voici en 1995. Bien des changements se sont produits au fil des ans. Nous sommes finalement sur le point d'acquérir la reconnaissance que nous aurions dû avoir dès le début.

Je voudrais interroger le député au sujet de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Comment la commission compte-t-elle s'y prendre pour que tous les habitants de la province soient tenus au courant du processus de négociation des traités?

M. Loney: Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je rappelle que la Commission des traités de la Colombie-Britannique doit fournir un compte rendu public sur l'état des négociations. Elle doit également en faire rapport chaque année au Parlement et au Sommet des premières nations.